D.D.T. 73
0 9 JUIN 2026
COURRIER ARRIVÉ

Association Foncière Pastorale de la Gittaz
A la mairie des Belleville
1 Place des Belleville
73440 LES BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2026-01 **Séance ordinaire du 28 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, l'Assemblée générale, sur convocation de son président, M. Bernard SOUCHAL, s'est réunie à la mairie de Les Belleville.

Propriétaires présents ou représentés : Manon BORNAND, Christian BORREL, Christèle BORREL, Rolande BORREL, Monique CARTEREAU, Romuald CHATELLET, Nicole CHAUDAN, Donatienne Thomas et Adrien JAY (représentants de la commune de Les Belleville), Catherine DUC-PLACHETTAZ, Viviane DUJEAN, Béatrice DUJEAN, Pierre DUJEAN, Claudine FARCOT, Martine FAVRE, Benoit FAVRE, Eliane HUDRY, Paul HUDRY, Nicole JAY, René JAY, Noëlla JAY, Suzanne JAY, Véronique JAY, Francis JAY, Patrick LABBE, Morgane MARTIN, André PLAISANCE, Gaston PLAISANCE, Christian PRUVOST, Marie-France RATEL, Lucie REILLER, Marin SOLLIER, Raymond SOLLIER, Yves SOLLIER, Antonin SOLLIER, Bernard VIGUET-CARRIN, Marie-Christine VOJIK, Claudine ABROND, Régis BORREL, Colette CHAPUIS, Pascal CHAUDAN, Carmen JAY, Nathalie DUJEAN, Elodie JAY, Alice CHESSA, Sébastien JAY, Fernande AMBIEHL, Christine PAUCHARD, Patrice BORREL, Josette SOUCHAL, Bernard VINIT-DUNAND, Monique DEWEES, Philippe WOLFER et Jean-Pierre MOLIERE.

Secrétaire de séance : Bernard SOUCHAL

Nombre de voix	*Nombre de voix présentes ou représentées*	*Quorum*
251	*63*	*126*

Le quorum n'étant pas atteint à l'heure de convocation, soit 17h30, la séance a été reportée, sans condition de quorum, au 28 mai 2026 à 18h30.

Objet : Election des titulaires du Conseil syndical de l'AFP

Vu la démission de Nicole JAY de son poste de titulaire du Conseil syndical, le 27 octobre 2025

Vu la désignation par le président, le 12 janvier 2026, de Pierre DUJEAN comme titulaire provisoire du Conseil syndical jusqu'à la prochaine assemblée générale ;

Vu a désignation par le président, le 18 mai 2026, de Morgane MARTIN comme titulaire provisoire du Conseil syndical jusqu'à la prochaine assemblée générale ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, Carmen JAY et Laurent DUNAND ont quitté leur fonction d'élu(e) municipal(e) et ainsi cessé de satisfaire aux conditions requises pour siéger au conseil syndical et y représenter la commune ;

L'Assemblée générale doit élire trois nouveaux titulaires parmi les candidats : Adrien JAY, Carmen JAY, Pierre DUJEAN, Morgane MARTIN, Nicole CHAUDAN, Pascal CHAUDAN et Claudine FARCOT.

L'assemblée générale décide :

- D'élire Adrien JAY au premier tour et à la majorité absolue, ainsi que Carmen JAY et Morgane MARTIN au second tour et à la majorité relative, au poste de titulaire du Conseil syndical de l'AFP de La Gittaz ;
- D'autoriser M. le Président à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	63	*Pour Adrien JAY (1er tour)*	41
Suffrages exprimés	63	*Pour Carmen JAY (2nd tour)*	29
Abstention, nul ou refus de vote	0	*Pour Morgane MARTIN (2nd tour)*	28
		Pour Pascal CHAUDAN (2nd tour)	27
		Pour Nicole CHAUDAN (2nd tour)	22
		Pour Claudine FARCOT (2nd tour)	11
		Pour Pierre DUJEAN (2nd tour)	5

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Bernard SOUCHAL

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le 11/06/2026
Et de la réception au contrôle de légalité le